

Image not found or type unknown



Succession d'une belle-soeur

Par **ROYER Denise**, le **29/08/2017 à 14:08**

Bonjour,

Ma belle-soeur vient de mourir. C'était la veuve de mon frère et ils n'avaient pas d'enfant.

Du côté de ma belle-soeur, elle n'avait plus de famille.

J'ai eu moi-même un fils qui est décédé mais qui a eu une fille qui est vivante.

Après la mort de mon second époux, j'ai adopté sa fille, alors adulte.

En l'absence de testament de ma belle-soeur, qui hérite ?

Une seule personne ou ses biens seront-ils répartis et si oui, dans quelle proportion ?

Merci par avance de votre réponse.